

DEC122987INEE

Décision portant nomination de Mme Agathe Euzen aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Agathe Euzen, Chargée de recherche (CR1) est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et environnement circonscription, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi des actions d'interdisciplinarité au service du développement durable.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Agathe Euzen demeure affectée au Laboratoire Technique Territoires et Société LATTS (UMR 8134), 6-8 avenue Blaise Pascale – Cité Descartes – 77455 Marne la Vallée.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, Madame Euzen Agathe percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 03 Ile de France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 DEC. 2012


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13